



RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION RENTREE 2021 – 2022

**Les inscriptions aux services périscolaires sont ouvertes
du lundi 19 avril au vendredi 7 mai 2021**

AUCUNE REINSCRIPTION N'EST AUTOMATIQUE

L'inscription des enfants aux services périscolaires (garderies matin/soir et cantine) pour la rentrée 2021-2022 s'effectue par l'intermédiaire du portail famille **exclusivement** et l'envoi des documents se fait par mail **uniquement**.

[Vous avez déjà un compte sur le Portail Famille :](#)

Il vous suffit de mettre à jour les informations renseignées l'année dernière directement via le portail famille (Dans l'espace famille puis dossier famille : Responsables ET enfant(s)) en ligne sur www.siegc.fr

Une fois les mises à jour effectuées, merci de nous transmettre*, par mail, à l'adresse suivante : periscolaire@siegc.fr

- 1- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
- 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
- 3- Attestation de travail des deux parents
- 4- Le mandat de prélèvement automatique accompagné d'un RIB
(si prélèvement automatique déjà en place cette année, le renouvellement est automatique)
- Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant 2020-2021
(A renvoyer impérativement même si déjà fournit à la rentrée scolaire)

(1, 2, 3, 4 sont téléchargeables depuis www.siegc.fr dans l'onglet « périscolaire »)

****ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.***

Après réception et vérification du dossier par le service (mise à jour du portail famille et documents envoyés par mail), vous recevrez, par retour de mail, un mail de confirmation.

NOUVEAUTE

Vous devrez alors enregistrer le planning de votre (vos) enfant (s) sur le portail famille.

Pour cela, il vous suffira d'aller dans votre « Espace famille » puis « Planning des activités ».

A droite de l'écran sous « faire une demande sur une longue période » cliquez sur « réservations » et là vous n'aurez plus qu'à sélectionner l'activité, la date de début et de fin ainsi que le jour dont vous aurez besoin puis enregistrer.

A faire pour chaque créneau souhaité. Pensez bien à enregistrer à chaque fois.

Après validation de celui-ci par le service vous pourrez le visualiser et le vérifier sur toute l'année scolaire.

Attention :

**Date limite pour l'enregistrement du planning :
le vendredi 11 juin 2021**

➔ Après cette date aucun planning ne sera validé et vos demandes seront automatiquement mises sur liste d'attente.